

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2020

18h30 à Guilherand-Granges

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GUILLON, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRARD, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY.

Etaient excusé(s) : M. BARNERON pouvoir à M. BONNET, M. BROCHIER pouvoir à M. ANGELI, M. BRUNET, M. CHAUMONT pouvoir à M. VASSY, M. DELOCHE pouvoir à M. BRARD, M. DUCLAUX pouvoir à M. GAUTHIER, Mme GIRARD pouvoir à M. SOULIGNAC, Mme GOUYET-POMMARET pouvoir à M. DUBAY, Mme JAUBERT, Mme JUNG pouvoir à M. SOULIGNAC, M. LABADENS pouvoir à M. GAUTHIER, M. LARUE pouvoir à M. BRARD, M. MORIN pouvoir à M. VALETTE, M. MIZZI pouvoir à M. ROMAIN, Mme PLACE pouvoir à M. VASSY, M. ROBIN, Mme ROSSI, M. TEUFERT pouvoir à M. BONNET, M. VALLON pouvoir à Mme GUILLON.

Nombre de membres en exercice : 42.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 18.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 15.

Ordre du jour de la réunion :

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020
2. Décision modificative n°1
3. Débat d'orientation budgétaire
4. Règlement intérieur du Syndicat
5. Ressources humaines – Mise en place et modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du syndicat
6. Avis du Syndicat sur le projet de Schéma régional des carrières
7. Conseil de développement - Rapport suite à la réunion du comité de pilotage

Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h40.
Jacques DUBAY est désigné secrétaire de séance.

Lionel BRARD invite Sylvie GAUCHER à prononcer un mot d'accueil aux délégués dans la mairie de sa commune.

Information sur les décisions prises par le Bureau

Modification simplifiée n°3 du PLU de La Roche de Glun	Favorable une suggestion
Modification n°2 du PLU de Saint-Péray	Favorable pas de remarques
Modification n°2 du PLU de Crépol	Favorable pas de remarques
Modification n°4 du PLU Montéléger	Favorable pas de remarques
Mise en compatibilité du PLU de Charmes sur Herbasse	Remarques faites en réunion

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020

En l'absence de remarque le PV de la séance du comité syndical du 15 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.

2. Décision modificative n°1

Christian GAUTHIER présente le projet de modification n°1 du budget. Cette délibération annulera et remplacera celle prise le 15 septembre dernier pour même objet mais qui comportait une erreur de plume.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 18
- Pouvoirs : 15
- Pour : 33

Le Comité syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°1.

3. Débat d'orientation budgétaire

Christian GAUTHIER présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui comprend la rétrospective de l'exécution budgétaire 2020 ainsi que la prospective pour l'année 2021.

Il indique que contrairement à ce qui est indiqué dans le projet de rapport, il n'y aura pas de décalage de facturation sur l'exercice 2021 du coût de la mise à disposition de 0,5 ETP pour le 4^{ème} trimestre 2020. Le paiement a été effectué sur l'exercice 2020. De même, le transfert d'une partie de l'excédent d'investissement vers la section de fonctionnement ne fait pas l'objet d'une DM.

A l'issue de la présentation du ROB, le débat s'engage.

Lionel BRARD s'interroge sur la nécessité de la provision pour frais de contentieux. Le Comité considère qu'elle s'avère justifiée au regard des besoins de représentation du syndicat à l'audience du tribunal administratif dans le cadre de requêtes au sujet du Conseil de développement.

Lionel BRARD rappelle que le syndicat a été mandaté par VRA pour porter la démarche de Schéma d'urbanisme commercial en 2019. Malgré plusieurs réunions, le dossier n'a pas été repris par les deux autres EPCI. Or, le syndicat ne peut avancer qu'avec la volonté des trois EPCI. Le dossier a donc été mis en suspens. Il s'agit d'un sujet stratégique pour le territoire mais aussi pour le SCoT. VRA l'a inscrit dans son projet de territoire. La volonté de la réalisation d'un tel schéma par les 3 EPCI sera la condition sine qua non pour que le syndicat conduise ce projet. Une concertation des trois EPCI sera nécessaire et devra déboucher sur la rédaction des leurs attentes précises.

Jacques DUBAY rappelle que ce dossier était sensible avant les élections mais que les questionnements autour de l'urbanisme commercial reviennent régulièrement. Il est ainsi favorable à aborder ces sujets à l'échelle du Grand Rovaltain.

Jean Louis BONNET confirme que la période n'était pas favorable et confirme que le SCoT est l'échelle pertinente pour un SDUC mais que les décisions qui en sortiront relèveront de chaque EPCI. Il propose de fixer une date butoir pour la décision de lancement du schéma par exemple à la fin du premier trimestre 2021.

Xavier ANGELI indique que le débat doit être réouvert dans les EPCI.

Lionel BRARD indique que ce travail nécessitera l'apport d'un bureau d'études spécialisé sur la base d'une feuille de route et d'un cahier des charges partagés. Ce travail pourra utilement être intégré

dans le SCoT deuxième génération. Aussi il interroge l'assemblée sur les points qui paraissent d'ores et déjà nécessaires à faire évoluer si le SCoT doit être retouché. Les densités et les formes villageoises sont prises en exemple.

Jean Louis BONNET rappelle que les densités ont été imposées par l'Etat avant d'être souhaitées par les élus. Il souligne également que le SCoT doit évoluer pour intégrer le territoire de l'ancien Pays de St Félicien.

Jean-Michel VALLA indique que les densités actuelles ne sont pas toujours adaptées aux espaces de transition vers les espaces agricoles notamment en termes de cohérence avec les hameaux existants. Il indique qu'il existe des « dents creuses » sur sa commune qui pourraient avoir une vocation commerciale et devraient être mobilisées car elles ne sont plus adaptées pour l'activité agricole.

Lionel BRARD expose plusieurs sujets qui pourraient être travaillés par le Codev dont les mobilités mais également l'équilibre ville-campagne. Ce sujet peut également questionner la pertinence des densités dans les villages et alimenter la réflexion sur le SCoT. Le résultat de ce travail pourrait donner lieu à un évènement à rayonnement régional.

Christian GAUTHIER regrette que les densités qui ont été négociées dans le SCoT n'aient pas été reprises dans les PLH. L'Etat a fait pression pour obtenir dans les PLH ce qu'il n'avait pas été en mesure d'imposer au SCoT.

Lionel BRARD regrette que les EPCI ne se soient pas défendus dans ce cadre comme le SCoT.

Françoise CHAZAL expose la problématique de gestion de l'accueil des gens du voyage. Les communes sont démunies face à certaines situations dans lesquelles du foncier agricole se retrouve bloqué.

Lionel BRARD note cet enjeu, bien qu'il n'entre pas dans le champ de compétence du SCoT, et propose qu'un point soit fait pour mesurer les attentes sur ce sujet.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 18
- Pouvoirs : 15
- Pour : 33

Le comité syndical prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2021.

4. Règlement intérieur du Syndicat

Lionel BRARD rappelle qu'en application de l'article L.2121-8 du CGCT, les syndicats mixtes doivent adopter leur règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent leur installation. Il présente le projet de nouveau règlement intérieur.

Lionel BRARD expose deux propositions d'évolution par rapport au règlement intérieur en actuel :

- La possibilité de réduire le délai à 5 jours pour la convocation du bureau, permis par le CGCT et utile car le syndicat est parfois saisi très tardivement de certains sujets ;

- La possibilité de réunir le bureau en téléconférence, notamment en l'absence de délibération inscrite à l'ordre du jour et en accord avec l'évolution de la réglementation.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 18
- Pouvoirs : 15
- Pour : 33

Le comité syndical adopte acte le règlement intérieur.

5. Ressources humaines – Mise en place et modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du syndicat

Lionel BRARD présente le projet de mise en place du télétravail.

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Comité syndical, le Comité technique du Centre de gestion saisi par voie électronique le 24 novembre dernier n'ayant pas encore statué.

6. Avis du Syndicat sur le projet de Schéma régional des carrières

Jean Louis BONNET présente le projet de schéma régional des carrières et rapporte la proposition d'avis du bureau.

Jean Louis BONNET indique qu'il s'agit d'un document très riche qui apporte beaucoup de connaissances sur les ressources en matériaux et s'appuie sur une orientation vers l'économie circulaire pour faire face à la raréfaction de la ressource. Une grande partie des objectifs sont concordants avec les orientations du SCoT en la matière. Il souligne que le SRC fait référence au Zéro Artificialisation Nette alors que celui-ci ne fait l'objet à ce jour d'aucun texte législatif en vigueur ni même de définition arrêtée.

Lionel BRARD expose la problématique de la non prise en compte de l'ensemble du territoire du SCoT dans le diagnostic à venir sur l'approvisionnement des matériaux. Cela va à l'encontre de la cohérence de notre territoire.

Xavier ANGELI souhaite que l'avis du Syndicat aille plus loin que la simple réserve concernant le périmètre de diagnostic d'approvisionnement des matériaux choisi par la DREAL qui ne prend pas en compte le territoire d'Arche Agglo. Il propose un avis favorable sous condition d'intégration de l'aire urbaine de Tournon dans le périmètre du diagnostic territorial.

Les membres du comité syndical s'accordent sur l'avis suivant :

- Avis favorable au projet de Schéma Régional des Carrières à la **condition expresse** que le périmètre du diagnostic territorial d'approvisionnement des matériaux intègre le territoire d'Arche Agglo,
- **Sous réserve que** le classement des espaces naturels sensibles en sensibilité rédhitoire puisse être revu par le SCoT, en fonction des enjeux locaux,
- **Assorti de remarques sur :**
 - o Les gisements « potentiellement exploitables » et dit de « report »

- L'exploitation des gisements de granulats en zone de sensibilité majeure sous conditions
- Les grands chantiers à l'échelle régionale
- L'inventaire des carrières et des sites de recyclages
- La restitution de la totalité des sites au milieu naturel
- **Assorti d'observations sur :**
 - Le scénario choisi de développement des besoins à long terme
 - La prescription des matériaux dans les projets
 - La préservation des secteurs potentiellement exploitables non connus à ce jour

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 18
- Pouvoirs : 15
- Pour : 33

Le Comité syndicat donne un avis favorable au projet de Schéma régional des carrières sous condition expresse de révision du périmètre du diagnostic territorial et assorti d'une réserve, de cinq remarques et trois observations.

7. Conseil de développement - Rapport suite à la réunion du comité de pilotage

Dominique GENTIAL rappelle la mise en place dans le mandat précédent d'un Conseil de développement (Codev) mutualisé par les trois EPCI à l'échelle du Grand Rovaltain et porté par le syndicat. Or, les liens entre le Codev et les trois EPCI n'ont pas été à la hauteur des attentes de part et d'autre. Il s'est donc agi, alors que les EPCI doivent mettre en place des Codev, de réfléchir à une organisation optimisée des Codev dans le contexte législatif qui n'impose plus aux EPCI de moins de 50 000 habitants de s'en doter.

Elle rapporte les conclusions du comité de pilotage du Conseil de développement qui rassemble des représentants élus des trois EPCI et du SM SCoT et qui s'est réuni les 3 et 26 novembre derniers pour examiner et approfondir les scénarii d'organisation, de coopération et de portage des Conseils de développement des EPCI.

Le comité de pilotage propose la mise en place de deux Codev respectivement pour Arche Agglo et Valence Romans Agglo que les EPCI administreront en interne. Une conférence territoriale à l'échelle du Grand Rovaltain réunissant les deux Codev et des membres désignés par Rhône Crussol et avec l'appui du SM SCoT sera mise en place pour les sujets pertinents à cette échelle.

Lionel BRARD estime que cette organisation permettra une meilleure appropriation du Codev par les EPCI, ce qui a manqué jusqu'alors. Il faut que les Codev s'appuient sur les ressources et les services des EPCI. Le recours à des membres associés, experts dans une thématique, sera une valeur ajoutée.

Le Bureau du syndicat a identifié deux sujets qui pourraient soumis à la conférence territoriale :

- La mobilité dans le Grand Rovaltain,
- L'équilibre ville-campagne, formes architecturales urbaines et villageoises.

Dominique GENTIAL explique qu'il convient dès lors d'attendre la mise en place des Codev par les deux EPCI concernés puis d'établir une charte de collaboration pour donner corps à la conférence territoriale.

Le Comité syndical donne un avis favorable à la proposition d'organisation de deux conseils de développement respectivement pour Arche Agglo et pour Valence Romans Agglo et pour la mise en

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

œuvre d'une conférence territoriale à l'échelle Grand Rovaltain qui associera des membres désignés par Rhône Crussol et avec l'appui du syndicat.

Questions diverses

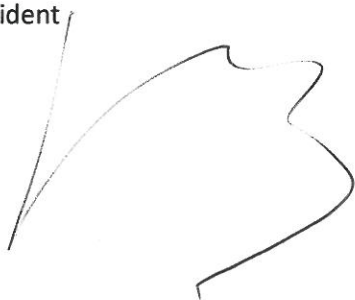
Les délégations des membres du bureau et la composition de la commission « Analyse des documents d'urbanisme » sont présentées en séance.

Les dates des réunions du premier semestre 2021 seront les suivantes :

- Le 9 février 2021
- Le 6 juillet 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h10.

Lionel BRARD
Président

A black ink signature of Lionel Brard, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Jacques DUBAY
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Jacques Dubay, featuring a large, stylized initial 'J' followed by several horizontal strokes.